

NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ? oui non

Si non, précisez votre nationalité :

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? oui non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard** à la date de la 1^{ère} épreuve soit au **mercredi 16 novembre 2022**.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse

Rue, avenue... : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Vous pouvez préciser :

Vos coordonnées téléphoniques :

Domicile : _____

Travail : _____

Portable : _____

Votre adresse électronique : _____

SITUATION PERSONNELLE

Etes-vous travailleur handicapé ? oui non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ? oui non

Joindre obligatoirement la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le certificat médical en annexe 6 complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandis, etc.).

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le 25 octobre 2022**.

SITUATION PROFESSIONNELLE

- Activité (salarié du secteur privé, profession libérale, etc.)

Préciser l'intitulé de l'emploi et le secteur d'activité :

.....

CDD, CDI, autre :

lieu d'exercice :

.....

- Exercice d'un mandat

Préciser l'intitulé du mandat :

.....

lieu d'exercice :

.....

- Activité en qualité de responsable y compris bénévole d'une association

Préciser l'intitulé de l'activité exercée et le secteur d'activité de l'association :

.....

.....

lieu d'exercice :

.....

- Autre (étudiant, sans emploi, etc.) :

Les candidats transmettront les pièces justificatives demandées par l'administration **au plus tard le vendredi 02 décembre 2022** et les pièces complémentaires **au plus tard le vendredi 13 janvier 2023** ; l'administration procèdera à l'examen des dossiers de candidature dans les meilleurs délais.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être envoyé par le candidat par lettre recommandée avec accusé de réception, **au plus tard le 02 janvier 2023**, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, au service organisateur des concours à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à ce concours ? oui non

Quel est votre diplôme le plus élevé ? BAC, ... BAC + 2
 BAC +3
 BAC +4 BAC +5 et plus
 BEP, CAP, BEPC
 Sans diplôme Autre :

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite :

- Cour d'appel d'Aix-en-Provence
- Cour d'appel d'Amiens
- Cour d'appel de Basse-Terre
- Cour d'appel de Bordeaux
- Cour d'appel de Caen
- Cour d'appel de Cayenne
- Cour d'appel de Colmar
- Cour d'appel de Dijon
- Cour d'appel de Douai
- Cour d'appel de Fort-de-France
- Cour d'appel de Grenoble
- Cour d'appel de Lyon
- Cour d'appel de Metz
- Cour d'appel de Montpellier
- Cour d'appel de Nancy
- Cour d'appel de Nouméa
- Cour d'appel d'Orléans
- Cour d'appel de Papeete
- Cour d'appel de Paris
- Cour d'appel de Poitiers
- Cour d'appel de Rennes
- Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion

- ❑ Chambre d'appel de Mamoudzou
- ❑ Cour d'appel de Toulouse
- ❑ Cour d'appel de Versailles

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION
--

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard le **17 octobre 2022**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01**

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :